

Bulletin

de jurisprudence constitutionnelle

on 1
4

Commission de Venise



Council of Europe
Conseil de l'Europe



La Commission de Venise

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes :

- aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques ;

- renforcer les structures démocratiques existantes ;
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

Sommaire

Autriche	5	Portugal	48
Belgique	8	Roumanie	53
Croatie	13	Russie	54
Danemark	18	Slovénie	58
Estonie	20	Espagne	62
France	22	Suède	68
Allemagne	24	Suisse	69
Hongrie	30	Turquie	72
Irlande	35	Etats-Unis d'Amérique	74
Italie	36	Cour européenne des Droits de l'Homme	78
Lituanie	41		
Norvège	44	Thésaurus systématique	85
Pologne	44	Index alphabétique	99